



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 13 JUILLET 2021

PV N. 1

PRÉSIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRÉSENTS : Mme GARESTIER S.- MM. LATOUR M. - M. HALLOT JF.- TALABOT F.

EXCUSE : M OSMAN C.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Point 1 : Mails des clubs

- Le club de l'**association sportive Legrand** se met en **arrêt totale d'activité**.
- **USECC (D1)** : demande du club pour changement de poule.
- **Fin de l'entente Folles/Fromental**, mail reçu avec la signature des deux présidents.
- Mail reçu du club de **Le Theil Les Billanges** demandant sa **rétrogradation sportive de Division 3 à Division 4**.

Point 2 : Tableau des montées et descentes (Voir tableau sur le site internet)

Publication faite suite à la validation par le comité directeur du 5 juin.

A préciser qu'étant donné que les poules doivent revenir à la configuration d'avant covid, et au vu de la composition de la division 1 avec 20 clubs au lieu de 12 initialement, il y aura donc au minimum 8 descentes de la division 1 à la division 2. Par conséquent et à fin d'équilibrer les autres niveaux, il n'y aura qu'une seule montée par poule.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS SENIORS

Point 3 : Constitution des poules D1 et D2 . (Voir tableaux sur le site internet).

- Rappel de la nouvelle réglementation des championnats 2021/2022, suite à la réunion du COMEX en date du 6 mai :
 - **Point 2** sur la vacance d'une ou plusieurs équipes dans un groupe : « Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative, disciplinaire...) il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020. »...**Point 3** : « Toutefois, si l'instance concernée constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021/2022, il appartient à son comité de direction de déroger aux règles en matière de vacance prévues dans ses textes, dans cette situation uniquement, afin de permettre un retour immédiat à la structure initiale.
 - **DIVISION 1** : Aucun changement par rapport à la saison 2020/2021. Aucun club de la poule B n'a fait une demande de changement de poule qui pouvait permettre au club de l'USECC de changer de poule.
 - **DIVISION 2** : Aucun changement par rapport à la saison 2020/2021.
 - **DIVISION 3** : Aucun changement pour les poules A, C et D. Concernant la poule B et suite à la rétrogradation de l'équipe Le Theil Les Billanges en division 4, à sa demande, il a été fait application des dispositions du COMEX sur le ou les clubs vacants. Le classement des clubs de division 4 par coefficient de la saison 2019/2020 a été mis en exerce pour repêcher un club dans cette poule B en remplacement du club de Le Theil les Billanges.
- Etude des classements de division 4 en 2019/2020 par le meilleur coefficient :
 - ✓ **Poule A** : Cieux Vaulry : Coef ; **1,50**
 - ✓ **Poule B** : Folles/fromental : Coef ; **2**
 - ✓ **Poule C** : St Priest taurion : Coef ; **1,67**
 - ✓ **Poule D** : Coussac Bonneval : Coef ; **1,82**. (club en sommeil en août 2020). Boisseuil FC 2 : Coef ; **1,78**
 - ✓ **Poule E** : St louis val : Coef ; **1,80** (repêché en août 2020 en Division 3)

Suite à cette situation de classement, il s'avère que l'entente Folles/Fromental, après un appel téléphonique, leur proposant un repêchage, n'a pas souhaité s'engager en Division 3 pour la saison 2021/2022. Le club de Coussac Bonneval ne pouvant être repêché par sa mise en sommeil. Le club de la St louis Val évolue déjà en division 3 suite à son repêchage. Le club de Boisseuil FC (coef 1,78) a donné un avis favorable par téléphone et par mail suite à notre proposition de palier à la vacance du club Le Theil les Billanges en poule B de la division 3.

De par ces éléments, la commission décide donc de proposer d'intégrer le club de Boisseuil FC 2 en division 3. Cette intégration sera soumise à validation au prochain comité directeur.

Par conséquent les poules de division 3 ne seront publiées qu'au prochain pv de la commission (23/07).



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS SENIORS

Concernant la division 4 :

- A ce jour 2 clubs sont en instance de clarification de leurs situations administratives vis-à-vis du district. La commission se positionnera définitivement sur ces clubs à sa prochaine réunion.

Par conséquent, les poules de division 4 ne seront publiées qu'au prochain pv de la commission (23/07).

Point 4 : Engagements

- Engagements D5 : 17 août 2021.

Prochaine réunion le vendredi 23 juillet 2021.

Le Président

SISSAOUI Mounir

La Secrétaire,

Sophie GARESTIER